SYDESL

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

L'énergie des territoires

DE L'ELECTRIFICATION RURALE A LA TRANSITION ENERGETIQUE DES TERRITOIRES

71 ANS D'HISTOIRE

« Notre syndicat s'est forgé, au fil des décennies, une capacité à structurer notre territoire pour une distribution la plus complète possible en électricité. Depuis une vingtaine d'années, il s'ouvre à d'autres compétences et services avec une volonté constante de servir au mieux les intérêts des collectivités adhérentes, dans un souci d'équité et d'équilibre des territoires. La célébration du 71ème anniversaire de notre structure, avec comme fil conducteur la transition énergétique, marque notre volonté d'accompagner les politiques publiques locales vers les orientations énergétiques actuelles. Voici un peu d'histoire pour rappeler combien, depuis 1947, le SYDESL s'est construit pour l'énergie des territoires et par l'énergie de nos territoires. »

Fabien GENET
Président du SYDESL

SYDESL
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

Une belle aventure : l'électricité

La découverte de l'électricité remonte au XVIIème siècle, mais l'innovation technique débute réellement au cours du XIXème siècle avec l'invention d'Alessandro Volta de la pile voltaïque. Les premiers principes scientifiques voient le jour dans les années 1820 grâce aux travaux de Georg Simon Ohm et André-Marie Ampère.
C'est à ces hommes que l'on doit l'essentiel des lois physiques fondamentales sur l'électricité. Vient alors le monde des applications (Zénobe Gramme, en 1868, construit la première dynamo à courant continu, point de départ de l'industrie électrique moderne).

Les défis de l'électrification rurale

Depuis toujours l'électrification rurale a été reconnue comme étant l'un des plus puissants moyens d'accroître la prospérité des campagnes, grâce notamment au moteur électrique, qui était à même de rendre les plus grands services dans l'agriculture et a également permis le développement sur une plus grande échelle des petits ateliers familiaux.
Dans ses applications relatives à l'éclairage, au chauffage et à la cuisine, l'électricité a apporté aux demeures rurales un confort jusqu'alors inconnu.
Mais la réalisation de cette amélioration matérielle ne pouvait, par suite surtout de difficultés financières, être l'œuvre de la seule initiative de sociétés privée avec de petites centrales thermiques. L'intervention de l'Etat était donc devenue nécessaire pour réglementer, dans l'intérêt de tous, l'établissement des réseaux ruraux de distribution électrique.
La forte expansion électrique des années 1920 permet un maillage du territoire. La France bénéficie alors d'une multiplication par huit de la production d'électricité hydraulique grâce aux premiers barrages.

Les autorités organisatrices de la distribution

La loi municipale du 5 avril 1884 a donné aux communes la compétence pour organiser le service public local de l'électricité en favorisant les regroupements en syndicats intercommunaux.
La loi du 15 juin 1906 a fait de la concession le principal mode de gestion de ce service public. Le pouvoir concédant est détenu, soit par la commune, soit par le syndicat mixte formé entre plusieurs communes, pour les ouvrages de tension < 50 kV, avec obligation stricte de contrôler la bonne exécution des missions du contrat exercées par le concessionnaire, distributeur exploitant les réseaux.

Le financement des réseaux

Trois modes de financements sont alors venus renforcer les ressources locales, dans un souci de péréquation :
- La taxe communale et la taxe départementale sur l'électricité instaurées en **1926**, payées par les consommateurs.
- le Fonds d'amortissement des charges d'électrification **(FACÉ)** créé en **1936** qui est l'illustration de la solidarité rural/urbain voulue au niveau national jusqu'à la loi créant les métropoles rompant cette équilibre dans le traitement des territoires.
Les redevances de concession versées par le concessionnaire
A ceci s'ajoutent les contributions des communes, des pétitionnaires, le FCTVA, etc.

L'association fédérative

En 1928, se crée au niveau départemental une association regroupant 285 communes isolées et 305 regroupées dans 25 syndicats intercommunaux, le tout desservi par 32 concessionnaires différents.

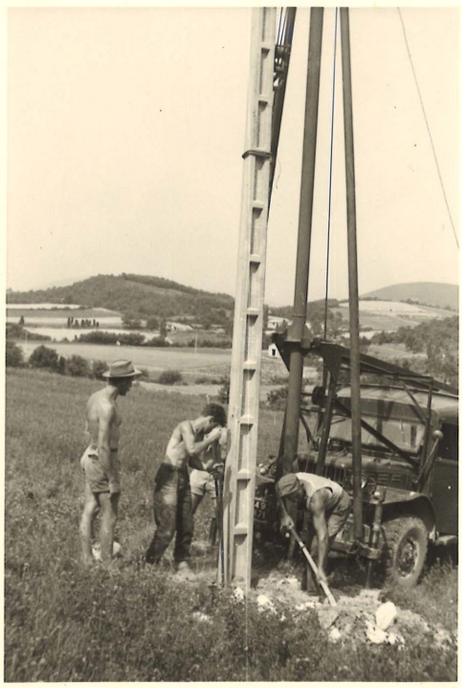

La loi de nationalisation de 1946

La loi du 8 avril 1946 nationalise toutes les entreprises concessionnaires d'énergie pour les regrouper et créer Electricité de France (EDF) pour l'électricité et Gaz de France (GDF) pour le gaz.

La création du syndicat départemental 1947

Face à ce puissant interlocuteur unique qu'est devenu EDF, reprenant en l'état les concessions existantes, les collectivités doivent s'organiser et l'association décide lors d'une assemblée générale extraordinaire de se transformer en Syndicat intercommunal départemental.

C**'est ainsi que le Préfet LAMBERT créé par arrêté du 10 juillet 1947 le "SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES COLLECTIVITES CONCEDANTES D'ELECTRICITE DU DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE"**. Il regroupe 21 syndicats intercommunaux recomposés et 205 communes isolées. Le premier comité syndical a lieu le **25 juillet 1947**. Le premier président fut Monsieur Julien SATONNET, maire de Chalon sur Saône. Ce n'est qu'en 1965 qu'il deviendra Syndicat départemental d'électrification de S&L (SYDESL), après quelques restructurations de périmètre.

Le boum économique de la France des années 60 à 70 génère une forte croissance de la demande en énergie électrique. Les réseaux s'avèrent de plus en plus contraints et nécessitent des renforcements, tandis que les ressources du SYDESL et du Conseil Général peinent à suivre.

En 1992, le SYDESL signe son premier **contrat de concession syndical** pour 30 ans, mais ce n'est qu'en 1996 que le SYDESL effectuera réellement sa mission obligatoire de contrôle de l'activité du concessionnaire.

Le contentieux relatif à la maitrise d'ouvrage 1998 - 2003

Le contentieux de 1998 relatif à la maitrise d'ouvrage (que le SYDESL a gagné en appel en 2003) a consacré le syndicat départemental comme seul maitre d'ouvrage des travaux, ce qui a contraint à une première modification statutaire qui l'a consacré comme syndicat mixte à la carte, avec la distribution d'électricité comme compétence obligatoire, et la possibilité de se doter de compétences optionnelles.

De syndicat d'électrification à syndicat d'énergie 2007

En 2003, le syndicat ayant retrouvé la plénitude de ses moyens ouvre son champ de compétences : l'ensemble des 528 communes rurales (< 2000 habitants) lui transfèrent **l'éclairage public**. S'en sont suivis d'importants programmes de rénovation qui génèrent des certificats d'économie d'énergie (CEE), d'abaissement de puissance, de coupures partielles (aujourd'hui ce sont plus de 52 000 points lumineux gérés par le SYDESL) ; aucune commune n'a repris la compétence depuis.

La loi du 7 décembre 2006 a conduit l'Etat à favoriser une rationalisation des structures intercommunales, dont les syndicats mixtes. Le SYDESL ayant déjà un périmètre départemental, cela supposait la suppression des 11 syndicats intercommunaux d'électrification (SIE).

Une **réforme statutaire** d'envergure a alors été conduite en **2007** (effective au 1er janvier 2008) (arrêté préfectoral du décembre 2017 avec la dissolution des syndicats primaires et la prise de la compétence de distribution de gaz, ce qui le consacre comme **syndicat d'énergie**. S'ajoutent des activités accessoires favorisant un exercice entier et cohérent de ses compétences : maîtrise d'ouvrage déléguée, missions de conduite d'opérations, groupements d'achat d'électricité et de gaz, système d'information géographique et informatique de gestion, technologies, réseaux et infrastructures de communications et de l'information, coopération décentralisée, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

La composition du Comité Syndical à 69 délégués est fondée sur une représentation indirecte des communes rurales via les comités territoriaux (collèges électoraux) calés sur le périmètre des ex SIE, et une désignation directe de représentants par les collectivités relevant du régime urbain (> 2000 habitants).

Nouveau siège social Cité de l'entreprise à Mâcon 2010

Les services se sont installés en 2010 dans un bâtiment qui se veut être une vitrine pour les communes, avec des technologies innovantes (production d'électricité photovoltaïque), de la domotique, des solutions architecturales et des techniques transposables aux bâtiments communaux, et des performances thermiques (basse consommation) d'avant-garde.

D'autres compétences sont venues s'ajouter depuis :

Schéma départemental mobilité electrique 2015

Début du déploiement des **bornes de recharge pour véhicules électriques** à l'horizon 2020

Plan pluriannuel d'actions 2016

Les élus du SYDESL ont décidé de donner de la lisibilité à l'action du syndicat pour les années à venir en arrêtant un certain nombre d'axes forts autour d'un plan pluriannuel d'actions s'articulant autour de thématiques, dont certaines relèvent de la transition énergétique, avec en particulier :

• La constitution d'une **société d'économie mixte (SEM)** pour le développement des Energie renouvelables (EnR), prévue pour 2018.

• La création d'un **groupement d'achat d'électricité et de gaz** avec les autres syndicats de Bourgogne dans un 1er temps, puis de Franche-Comté avec la nouvelle Région. Il a permis de se substituer aux collectivités dans leurs obligations de mettre les fournisseurs en concurrence avec la fin des tarifs réglementés d'électricité et de gaz, et surtout de faire de substantielles économies.

• La valorisation **des certificats d'économie d'énergie (CEE)**.

• Un engagement auprès des EPCI dans la réalisation des plans climat air énergie territoriaux **(PCAET)** en proposant une offre de mutualisation d'un assistant à maître d'ouvrage d'une part, une participation financière de 50% d'autre part, et enfin la fourniture des données réseaux nécessaires à leur réalisation.

2017

• Le syndicat adopte la compétence **"création et exploitation de réseaux de chaleur et de froid"**

• Il s'est déclaré autorité compétente pour la gestion des plans corps de rue simplifiés **(PCRS)**

SYDESL
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

SYDESL
Cité de l'Entreprise
200 boulevard de la Résistance
71000 MACON
Tél. 03 85 21 91 00
contact@sydesl.fr I www.sydesl.fr